

CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2024 – 19h00

2024-04

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, KLEIN Christian, ZIEHL Anita, JUNG Pascal, SPECHT Christiane, KREUTZMANN Herbert, HANNEMANN Cécile, STAB Chris.

Conseillers excusés : KIFFER Céline (pouvoir à DEMERLE Xavier); SCHEIDLER Jutta (pouvoir à SCHWALBACH Christian).

Secrétaire de séance : SPECHT Christiane.

.....

Le PV du Conseil municipal du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.
Christiane SPECHT est désignée comme secrétaire de séance.

DCM 2024-07-01 Choix du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse

Suite à la consultation lancée en mars 2024 portant sur la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse, la commune a réceptionné deux offres émanant :

- du bureau d'études PROJEX en cotraitance avec TOPIC Architectes
- du bureau d'études BET HUGUET en cotraitance avec INDDIGO

La 3^{ème} offre émanant du bureau d'études INGB est arrivée trop tardivement et ne peut être prise en compte.

Suite à l'audition des candidats les 25 et 27 juin et à une phase de négociation, les offres respectives comprenant la tranche ferme, les tranches optionnelles et la prestation supplémentaire éventuelle s'élèvent à :

- 60 023,60 euros H.T pour le bureau d'études PROJEX en cotraitance avec TOPIC Architectes
- 47 840,00 euros H.T du bureau d'études BET HUGUET en cotraitance avec INDDIGO

Suite à la présentation du rapport d'analyse réalisé par MATEC, compte tenu du prix, des compétences et références valorisées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter son choix sur le bureau d'études BET HUGUET en cotraitance avec INDDIGO et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2024-07-02 Demande de subvention pour la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien au bois énergie qui sera adressée au Conseil régional Grand Est pour la phase AVP (études d'avant-projet) de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	H.T	Recettes	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse	14 112,80 €	Subvention Région « Soutien au bois énergie »	9 878,96 €
		Fonds propres	4 233,84 €
TOTAL	14 112,80 €		14 112,80 €

DCM 2024-07-03 Réalisation de travaux dans un logement communal

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les devis pour la réalisation des travaux ci-dessous dans le logement communal situé au 2 rue de l'école au 1^{er} étage :

- Devis de l'entreprise WINDSTEIN pour changer tous les revêtements de sol et le carrelage dans la salle de bains et la cuisine pour un montant de 10 634,77 euros H.T
- Devis de l'entreprise CFE pour la réalisation des travaux sanitaire pour un montant de 8 321,69 euros H.T

Il rappelle que ce logement a subi de nombreuses dégradations de la part des anciens locataires et que le dossier de sinistre n'a pas abouti sur un dédommagement.

Les nouveaux locataires, qui prendront le logement à l'issue des travaux, réalisent eux-mêmes les travaux de réfection des murs, de certaines portes et boiseries, la commune se charge de payer le matériel et les fournitures nécessaires aux travaux.

DCM 2024-07-04 Modalités de location d'un logement communal

De gros travaux de réfection sont à mener dans le logement communal situé au 2 rue de l'école au 1^{er} étage. Des entreprises vont intervenir pour le revêtement de sol, le carrelage et les sanitaires.

Les nouveaux locataires, qui prendront le logement à l'issue des travaux, réalisent eux-mêmes les travaux de réfection des murs, de certaines portes et boiseries, la commune se charge quant à elle de payer le matériel et les fournitures nécessaires aux travaux.

En contrepartie de ces travaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de leur accorder 3 mois de loyers gratuits (hors charges). Cette mise à disposition gratuite pendant 3 mois couvre également les frais d'installation des mobiliers de cuisine et de l'évier.

Concernant ces mobiliers de cuisine et l'évier, ceux-ci seront la propriété de la commune, une fois installés.

DCM 2024-07-05 Mise à jour du règlement intérieur de la salle la Forge

L'article 12 du règlement d'utilisation de la salle la Forge portant sur la sécurité sera modifié comme suit : pour chaque location, un référent sécurité sera désigné dans l'état des lieux d'entrée. Celui-ci devra :

- Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie et notamment l'évacuation vers le point de rassemblement
- Mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre les moyens de secours à disposition dans l'établissement

Pour ce faire, il recevra de la commune une information sur la mise en oeuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

DCM 2024-07-06 Travaux à mener suite aux inondations et demandes de subvention

Suite aux inondations du 17 mai 2024 qui ont fortement impacté la commune de Walschbronn et à l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 5 juin 2024, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la voirie au carrefour rue des Jardins et au niveau d'un chemin à l'annexe de Dorst.

Suite aux explications fournies par le Maire et à la présentation des devis de l'entreprise GREBIL et de l'entreprise BECK pour la réfection de voirie comme suit :

Entreprises	Coût HT Chemin Dorst et voirie carrefour rue des jardins	Coût HT Carrefour Tuilerie	TOTAL HT
Les Fils de Ferdinand BECK	20 538,81	5 301,00	25 839,81
GREBIL	27 078,00	9 196,00	36 274,00

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la « dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques » et également auprès de la Région Grand Est dans le cadre du « Fonds catastrophes naturelles pour les travaux à mener à l'annexe de Dorst et au carrefour rue des Jardins sur la base des devis de l'entreprise « Les Fils de Ferdinand BECK » et autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. Le Conseil municipal prendra ensuite une décision dès réception de la notification des subventions.

Le plan de financement s'établit comme suit :

ENTREPRISE	Coût HT Des travaux	Financeurs	Montant
Les Fils de Ferdinand BECK	20 538,81	Etat	6 161,64
		Région Grand Est	2 875,43
		Fonds propres	11 501,74
TOTAL	20 538,81	TOTAL	20 538,81

Le Maire indique par ailleurs qu'il a pris des contacts avec la Communauté de communes du Pays de Bitche pour une prise en charge dans le cadre de la GEMAPI des travaux renforcement du pont (Kröppen Tal). Le coût des travaux selon le devis de l'entreprise VOGEL est de 5 570,00 euros HT.

DCM 2024-07-07 Participation aux travaux relatifs au forage et à l'arrosage automatique du stade de football

Le Maire explique qu'une réunion organisée par la commune de Waldhouse a eu lieu il y a un an environ lors de laquelle le Maire de Waldhouse a expliqué que le club de foot de Walschbronn-Waldhouse avait besoin d'un arrosage automatique. Le Maire de Walschbronn avait souhaité que la commune de Waldhouse porte le projet.

Lors de la réunion suivante, un an après, le Maire découvre que le projet a été réalisé sans concertation pour un montant de 36 255,13 euros HT avec un reste à charge de 8 259,13 euros), subventions déduites (7 000 euros Moselle Ambition, 9 740 euros de l'Etat, 11 256 euros de l'Agence de l'eau).

Le Maire regrette qu'aucune réunion n'ait eu lieu pour nous tenir informés de l'évolution du projet et associer les potentiels financeurs.

Pascal JUNG indique qu'une convention aurait dû être mise en place entre les communes de Waldhouse, Walschbronn et le club de football et suggère que le club de football pourrait adresser une demande de subvention exceptionnelle à la commune de Walschbronn.

Suite aux explications fournies par le Maire et aux interventions sur la façon dont a été conduit le projet, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au club de football Walschbronn-Waldhouse pour la participation aux travaux relatifs au forage et à l'arrosage automatique du stade de football, moyennant une demande écrite du club de football pour une participation exceptionnelle au projet.

Points divers

- ✓ Apéro du 14 juillet organisé par le Club des Seign'or du Weckersburg
- ✓ Fête du village à Hirzweiler 13 et 14 juillet
- ✓ Dimanche 11 août : moment convivial organisé pour le départ du curé

Fin de la réunion à 20h30

La secrétaire de séance

Christiane SPECHT



Le Maire,

Christian SCHWALBACH



S'en suivent les signatures des membres présents à la réunion du 12 juillet 2024 :



Specht.

